banquet avaient été faits, et c'est le 22 qu'il devait être donné. Le gouvernement, craignant que ce banquet ne devînt l'occasion de quelques désordres, prit des mesures propres à l'empêcher. Dans la séance de la chambre des députés du 21 février, M. Odilon Barrot interpella en ces termes M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, relativement à ces mesures :

« La chambre se souvient que dans le débat qui s'est élevé à l'occasion de l'adresse, il s'agissait du droit défendu par nous et dénié par le gouvernement, par le ministère, de se réunir à la condition de prévenir préalablement l'autorité et d'assister à cette réunion sans tumulte et sans armes.

« Le débat n'a pas été vidé ; mon opinion, à moi, est qu'il devait l'être au sein du parlement. Quand une question constitutionnelle d'une si haute gravité est posée, c'est le droit et le devoir du gouvernement de ne pas la laisser incertaine.

« A lui appartient surtout de régler l'étendue des droits politiques du pays. Il ne le fit pas. Cependant, il y avait un devoir impérieux pour tous ceux qui, de tout temps, ont professé et pratiqué cette opinion, que toutes les libertés politiques étaient impossibles si elles n'étaient pas accompagnées du droit de réunion ; c'était leur devoir, en face des dénégations du gouvernement, de placer une protestation.

« Pratiquer ce droit de manière qu'il n'y eût même concession, à ce qu'on ne s'arrêtât que devant une résistance qu'il fût impossible de vaincre, cela avait été accepté par le gouvernement ; la question n'avait pas été vidée ici, le soin en appartenait au gouvernement armé de la loi. Il se proposait, permettez-moi, d'invoquer la loi et de traduire devant les tribunaux les personnes qui eussent passé outre, et les tribunaux eussent jugé la question de légalité.

« En effet, les choses s'étaient jusqu'ici à peu près passées ainsi.

« La question avait vivement préoccupé le public ; il ne pouvait rester indifférent quand il s'agissait d'un droit plus important, plus précieux que tous les autres, car jusqu'à un certain point il les implique tous ; le public donc n'était pas resté indifférent, ne pouvait rester indifférent à un pareil débat. Cependant, malgré la juste, la légitime émotion de l'opinion publique, grâce aux progrès de nos mœurs politiques, je ne crains pas d'affirmer sur l'honneur que la manifestation fût restée toute légale, toute de principes, et aurait eu lieu sans aucun désordre.

« Je suis parfaitement assuré que, si la politique du cabinet eût pu en recevoir quelque atteinte, l'ordre public eût été parfaitement sauf et intact.

« La question eût été posée, les tribunaux auraient prononcé ; ils auraient déterminé le sens de la loi existante, fait cesser un doute grave, et en même temps les amis sérieux des libertés dans ce pays auraient fait constater un immense progrès dans la vie politique.

« Il paraît qu'aux conseils de prudence et de sagesse ont succédé d'autres considérations.

« A la place d'une manifestation libre, on établit la compression de l'autorité. Il ne m'appartient pas à moi d'examiner la portée des mesures prises ; mais je crois que ces mesures, prises dans un intérêt d'ordre, seront au contraire une cause de trouble profond.

« Quant à moi, je déclare que, s'il dépendait de moi d'apaiser l'exaltation, je le ferais de toute la puissance de mes convictions.

« Mon devoir s'arrête là, je ne puis aller au-delà ; c'est au gouvernement à bien peser les nécessités de la situation ; c'est sur lui maintenant que pèse la responsabilité. »

Le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel a répondu :

« La responsabilité ne pèse pas seulement sur le gouvernement, elle pèse sur tout le monde. Nous en avons eu la preuve dans le soin très honorable qu'a pris l'honorable M. Odilon Barrot d'exprimer tout-à-l'heure ses sentimens devant la chambre.

« Je dirai très nettement et très franchement à la chambre quelle est l'attitude du gouvernement, quel est le terrain sur lequel il se place. L'honorable M. Odilon Barrot nous a dit que la question du droit illimité de réunion avait été traitée dans cette chambre, mais qu'elle n'avait pas été résolue ; qu'il avait désiré une solution, et que c'est pour obtenir cette solution que le projet d'un banquet a été annoncé et préparé. Il a ajouté que le gouvernement lui-même avait paru disposé, autant qu'il dépendait de lui dans la limite de son opinion, qui est contraire à celle de l'honorable M. Odilon Barrot, à amener la solution judiciaire qui pouvait terminer le débat.

« Cela est vrai ; nous aurions pu, comptant sur le droit que nous regardons comme incontestable, sur la pratique qui n'a jamais été contestée, nous aurions pu nous opposer par l'emploi de la force, au projet de banquet annoncé depuis plusieurs jours et qui a préoccupé et inquiété la capitale. Nous étions frappés, comme l'honorable membre, de l'avantage pour tout le monde d'obtenir une solution judiciaire, et tout en maintenant les principes exprimés et professés à cette tribune par le gouvernement, nous étions prêts et nous sommes prêts encore à laisser arriver les choses au point où une contravention pouvant être consacrée, un débat judiciaire puisse s'engager.

« Mais, messieurs, il est survenu autre chose. Je crois qu'il n'y a personne dans cette chambre qui n'ait lu ce matin un manifeste publié par un comité dont on ne désigne pas les membres et inséré dans tous les journaux de l'opposition. Que fait ce manifeste ? Il ne se borne pas à provoquer un banquet et à préparer la solution judiciaire de la question ; non, il fait un appel à tous ceux qui partagent les principes de l'opposition, il les invite à une manifestation qui, je n'hésite pas à le dire, compromettrait la tranquillité de la cité.

« Ce n'est pas tout : le manifeste provoque, au mépris de toutes les lois, au mépris de la loi de 1831, les gardes nationaux à se rassembler en état de gardes nationales, et non seulement il provoque les gardes nationaux, mais il invite les jeunes gens des écoles, des mineurs qui ont à s'occuper de leur instruction, à s'associer au cortège qui sera entouré comme d'une haie de gardes nationaux de la 12e légion. Il annonce que les gardes nationales seront placées dans l'ordre de leurs légions et sous la conduite de leurs officiers supérieurs. Ce manifeste viole toutes les lois du pays sur lesquelles reposent la tranquillité et l'ordre public. La loi sur les attroupemens est violée ! la loi sur les gardes nationales est violée !

« J'en appelle au sentiment impartial de la chambre ; qu'est-ce que ce manifeste, si ce n'est la proclamation d'un gouvernement voulant se placer à côté du gouvernement régulier ? Un gouvernement né d'un comité que je ne connais pas, que je ne qualifie pas, prenant la place du gouvernement constitutionnel fondé sur la charte et appuyé sur la majorité des deux chambres. Le gouvernement de ce comité parle aux citoyens, convoque en son propre nom les gardes nationaux, provoque des attroupements au mépris des lois, cela ne pouvait pas être supporté ; nous ne devions pas le supporter.

« Nous avons sous notre responsabilité le maintien de l'ordre public. J'espère, comme M. Odilon Barrot, qu'il ne sera pas troublé ; je ne répondrais pas qu'il ne sera pas troublé si le gouvernement ne prenait pas toutes les mesures et toutes les précautions nécessaires. Je n'ai pas la même foi que l'honorable orateur dans tous ceux qui prendront part à cette manifestation.

« Maintenant, en quoi les mesures du gouvernement peuvent-elles empêcher la solution judiciaire dont parlait tout-à-l'heure l'honorable M. Odilon Barrot ? Nous avons fait dans cette circonstance la juste part de toutes choses. Nous avons maintenu après le manifeste de ce matin, comme auparavant, la situation que le gouvernement avait prise, et en même temps nous n'avons pas voulu qu'à l'occasion d'un banquet on tolérât dans la ville de Paris une manifestation contraire à toutes les lois, et la proclamation d'un gouvernement improvisé à côté du gouvernement légal et constitutionnel. »

—

Des désordres graves ont éclaté le 22 février dans les quartiers de Paris qui avaient dû être le théâtre de la manifestation projetée par la commission du banquet du 12e arrondissement.

Ces désordres se sont insensiblement étendus à toutes les rues qui aboutissent au palais et au jardin des Tuileries.

L'autorité les a réprimés successivement.

Des barricades ont été élevées sur plusieurs points.

Dès le 21 au soir, le ministre de l'intérieur, ayant été prévenu officiellement par M. Boissel, député, président du banquet du 12e arrondissement, que le banquet n'aurait pas lieu, a donné contre-ordre aux troupes, qui sont restées consignées dans leurs casernes. Cependant, dès dix heures du matin, une masse de population se portait par les boulevards vers la Madeleine et les Champs-Elysées. En même temps, que sur la place de la Concorde, beaucoup de personnes, des curieux surtout, ignorant la résolution prise par l'Opposition de ne point faire de banquet, stationnaient sur les bas-côtés et sur l'avenue des Champs-Elysées, comme pour attendre le cortége.

En ce moment arrivait le général Tiburce Sebastiani, commandant la 1re division militaire, suivi d'un bataillon du 69e de ligne et d'un escadron du 6e de dragons. Le rassemblement, refoulé vers la place de la Concorde, a cherché à y faire quelque résistance et a lancé des pierres à la troupe, qui a occupé militairement la place et les avenues des Champs-Elysées. Un commissaire de police s'est rendu sur les lieux, et, après les sommations ordonnées par la loi, la cavalerie, le sabre à la main, a fait des charges et a dissipé les attroupemens, qui se sont répandus dans les Champs-Elysées, dans la rue Royale, la rue Saint-Honoré et la rue Rivoli.

Pendant ce temps, d'autres masses, arrivant sur les boulevards et ne pouvant plus parvenir à la place de la Concorde et dans les Champs-Elysées, se sont répandues dans les rues avoisinant l'église de la Madeleine et celle de l'Assomption. Une première tentative de barricade a été faite rue Duphot, au moyen d'une citadine, mais la garde municipale a débarrassé aussitôt la rue.

La foule s'est portée sur l'hôtel du ministère des affaires étrangères en criant : *vive la réforme! à bas Guizot!* Elle a lancé des pierres sur les fenêtres du côté du boulevard. Quelques employés qui étaient dans leurs bureaux ont été atteints ; un d'eux a été frappé au front.

De midi à quatre heures, l'émeute se concentrait dans le faubourg Saint-Honoré, dans la rue Saint-Honoré jusqu'au Palais-Royal et dans les rues adjacentes.

Vers onze heures, des ouvriers des faubourgs et des étudians débouchèrent en colonne sur la place de la Concorde. Une de ces colonnes, composée de jeunes gens, la plupart en blouse, ayant en tête deux gardes nationaux armés seulement de leurs sabres, après avoir traversé le pont de la Concorde, s'est dirigée vers le palais de la Chambre des Députés, où elle a fait sa jonction avec une autre colonne arrivée du Gros-Caillou.

Il était onze heures et demie environ lorsqu'une masse compacte de 5 à 6,000 personnes arriva, aux cris de : *vive la réforme! à bas Guizot!* jusque devant la façade de la Chambre des Députés, où elle a été arrêtée par la grille que l'on avait eu tout juste le temps de fermer.

Cependant quelques personnes ont réussi à pénétrer dans la salle des séances et ont envahi de force les tribunes publiques et celle de la garde nationale. La foule a continué sa marche et est arrivée, avec les mêmes cris, sur la place du Palais-Bourbon.

Du reste, toutes les barricades ont été enlevées sans coup férir. A peine une telle tentative était-elle essayée, que la troupe arrivait et s'emparait de la position.

Dans la matinée du 22, une bande s'est portée devant l'Ecole Polytechnique, mais un détachement de garde municipale étant survenu, elle a été bientôt dispersée.

Une autre bande de cent cinquante individus s'est dirigée par la place de la Bourse et les boulevards sur la place de la Bastille, et a été aussi bientôt dispersée.

On a été obligé d'interdire sur quelques points la circulation. Dès cinq heures du soir, toutes les grilles des Tuileries ont été fermées, et la place du Carrousel occupée militairement par le 5e régiment d'infanterie légère, un escadron de dragons et un escadron de chasseurs.

Les grilles du Palais-Royal ont été fermées à quatre heures.

Dans la soirée du même jour, une barricade formée au coin de la rue de l'Arbre-Sec, et derrière laquelle s'était formé un rassemblement assez considérable, a été emportée par la garde nationale de la 5e légion.

On dit que la 9e légion a paru presque tout entière en armes, dans le faubourg Saint-Antoine, sous le commandement de son colonel.

Un bataillon de la garde nationale a passé une partie de la soirée sur la place des Victoires.

Le Carrousel est rempli de troupes qui doivent y bivouaquer toute la nuit.

M. le duc de Nemours est monté à cheval et a passé dans leurs rangs.

Quelques boutiques d'armuriers ont été pillées ; celle de l'armurier Lepage a été préservée par la force publique. A minuit, les patrouilles seules circulaient dans les rues.

—

Des députés de l'Opposition, au nombre de cinquante-deux, se sont réunis le 22 et ont rédigé une proposition demandant la mise en accusation du ministère. A la fin de la séance, qui avait été consacrée tout entière à la discussion de la loi sur la Banque de Bordeaux, M. Sauzet a annoncé que cette proposition serait mise à l'ordre du jour pour la prochaine réunion des bureaux.

Cette proposition est conçue en ces termes :

« Nous proposons de mettre le ministère en accusation, comme coupable :

« 1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France ;

« 2° D'avoir faussé les principes de la Constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens ;

« 3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif ;

« 4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques, ainsi que de tous les attributs et priviléges du pouvoir ;

« 5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'Etat, et compromis ainsi les forces et la grandeur nationale ;

« 6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la Charte, par les lois et par les précédens ;

« 7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions, et jeté dans le pays une perturbation profonde.

Odilon Barrot.	Carnot.
Duvergier de Hauranne.	Bureaux de Puzy.
Général Thiard.	Desmousseaux.
Dupont (de l'Eure).	Mathieu (Saône-et-Loire).
Isambert.	Drouyn de Lhuys.
Léon de Malleville.	D'Aragon.
Garnier-Pagès.	Cambacérès.
Chambolle.	Drault.
Bethmont.	Marquis.
Lherbette.	Bigot.
Pagès (Ariége).	Quinette.
Baroche.	Maichain.
Havin.	Lafont Gonsolin.
Léon Faucher.	Tessié de la Motte.
Ferd. de Lasteyrie.	Demarçay.
De Courtais	Bonnin.
Hort. de Saint-Albin.	Larabit.
Crémieux.	Garnon.
Gaultier de Rumilly.	Maurat Ballange.
Raimbault.	Taillandier.
Boissel.	Abbatucci.
De Beaumont (Somme).	Cazton.
Luneau.	Lesseps.
Baron.	Mauguin.
Georges de Lafayette.	Vavin.
Marie.	Jouvencel.

On lit dans le *National* du 22 février :

« Les combattans ont successivement occupé, à onze heures du soir, les rues Tiquetonne, Bourg-l'Abbé, Grenetat et Transnonain. Trente ou quarante à peine avaient des armes. Ils ont eu bientôt épuisé leurs munitions. L'engagement le plus meurtrier aurait eu lieu dans une maison de la rue Baubourg, où cinq prisonniers avaient été enfermés. Leurs camarades ont essayé de les délivrer ; un combat à coups de fusil à bout portant aurait eu lieu entre les gardes municipaux et les combattans. Un garde municipal aurait été tué, un autre blessé ; un jeune homme a été également tué, et les prisonniers sont restés au pouvoir de la force publique.

« Entre minuit et une heure, le reste s'est dispersé. »

La *Réforme* qualifie ainsi, et avec assez de justesse, le mouvement :

« C'est plus qu'une émeute ; ce n'est pas l'insurrection. »

« Ce matin, dix heures, dit le *Journal des Débats* du 23, à ses *Nouvelles du matin*, tout est tranquille à Paris. La plupart des troupes sont rentrées dans leurs casernes. Quelques détachemens d'infanterie et de cavalerie bivouaquent sur la place du Carrousel, devant le palais des Tuileries, et sur les places principales de la ville. On ne voit nulle part de rassemblemens ni de groupes, et tout indique que les désordres d'hier ne seront pas renouvelés.

« Nous pouvons ajouter aux détails que nous avons donnés hier, que dans la nuit, les quartiers de Saint-Denis et de Saint-Martin ont été les points principaux de résistance des perturbateurs qui ont voulu s'y organiser et s'y établir. Deux barricades surtout, l'une avec des voitures, au coin de la rue Grenetat, et l'autre, construite avec des matériaux de construction, ont été cependant défendus avec beaucoup de résolution. La garde municipale, après avoir échangé quelques coups de fusil avec ceux qui les défendaient, les a prises d'assaut à la baïonnette. Elle a relevé sur la barricade même le cadavre d'un homme qu'on a reconnu pour être un réfugié polonais, et on en a arrêté un autre de la même nation armé d'un fusil et d'un sabre.

« Les perturbateurs auraient brûlé à la nuit tombante, les barrières de Monceaux et de Clichy. Les gardes nationaux de Batignolles se sont réunis spontanément, ont attaqué les perturbateurs et en ont arrêté une vingtaine. »

—

DERNIÈRES NOUVELLES.

Que s'est-il passé dans Paris du 23 jusqu'au 24 ? Nous n'aurons plus pour nous guider que des nouvelles vagues et des dépêches télégraphiques nécessairement très concises. Procédons par ordre de date :

Nous ne parlerons d'abord que pour mémoire des nouvelles apportées de Gênes à Chio par un navire grec et transmises à Smyrne, et de là à Constantinople le 12. Ces nouvelles annonçaient qu'une révolution avait éclaté à Paris, que M. Guizot et le duc de Nemours avaient été tués, et que le roi avait abdiqué. Ces nouvelles n'auraient inspiré aucune confiance si elles n'avaient été confirmées en partie le jour même, par le navire le *Seular*, parti de Trieste le 2 mars. Voici ce qu'on écrivait par le *Seular* :

« M. Guizot a donné sa démission dans
» la soirée du 23. M. Molé chargé de com-
» poser un nouveau ministère, ayant refusé,
» cette mission a été confiée à M. Odilon
» Barrot. Le 24, le Roi a abdiqué et son
» petit fils le Comte de Paris a été proclamé
» sous le nom de Louis-Philippe II avec la
» duchesse d'Orléans pour régente. Le gé-
» néral Lamoricière a été nommé comman-
» dant en chef de la garde nationale de
» Paris. »

Des lettres apportées par le *Seular* donnaient la cote des fonds publics à Vienne du 27 au 28 février : le 5 0/0 fl. était tombé de 105 à 92 ; le 29, les fonds étaient à 92 1/2. C'était donc une baisse d'environ 14 pour cent. Cette circonstance était déjà de nature à fixer toutes les incertitudes.

Le courrier ordinaire de Vienne, parti le 2 mars, arriva le 14 au matin à Constanti-

---

qui lui restât et la part d'affection qu'elle lui accordait, elle la reversa tout entière sur son fils.

Ce fils était son refuge, son espérance, sa consolation ; s'il n'avait pas cicatrisé toutes les plaies de son cœur, du moins avait-il séché toutes les larmes de ses yeux.

Quant à M. de Pont-Gibaud, il employait son temps à faire bâtir le tombeau de M. d'Herblay, pour lequel il avait fait venir des artistes de Paris. Il voulait qu'un monument commémoratif rappelât, sur les lieux mêmes, l'accident qui avait enlevé le capitaine, et souvent, au coucher du soleil, il y conduisait Mme de Pont-Gibaud. Ces pèlerinages pieux, ces soins dont il entourait la mémoire d'un parent, une messe qu'il faisait célébrer chaque mois au jour anniversaire de sa mort, et à laquelle Antoinette assistait toujours, augmentèrent encore le respect qu'on avait déjà pour le marquis ; il devint en quelque sorte le héros de la contrée. Lorsque, dans les cercles de Rennes, on venait à parler d'un caractère antique, on ne manquait jamais de citer M. de Pont-Gibaud. C'était le type, l'exemple, le modèle. Ce qu'on voyait de sa vie extérieure ne contribuait pas peu à cette réputation ; les femmes enviaient le sort d'Antoinette, et les mères ne souhaitaient pas d'autre mari pour leurs filles.

Vers ce temps-là, M. de Pont-Gibaud annonça à sa femme qu'il allait partir pour Paris et l'engagea à se préparer à l'y suivre. Antoinette ne fit aucune observation et se tint prête. Peut-être même, vit-elle approcher l'instant de son départ avec quelque plaisir. Le château, avec ses bois profonds, ses landes mélancoliques, sa funèbre solitude, ne lui rappelait que de tristes souvenirs. Quand elle sortait, M. de Pont-Gibaud, qui l'accompagnait presque toujours, avait l'art de diriger ses promenades du côté où s'élevait, dans sa blanche nudité, le monument construit à la mémoire de Ludovic. Tout à coup elle en voyait au milieu des arbres la pâle silhouette et n'en pouvait plus détacher ses yeux. D'autres fois, et sans qu'elle y pensât, une force irrésistible l'y poussait ; elle y marchait comme si la main d'un esprit invisible l'eût conduite, et venait coller son front attristé contre le marbre froid. Le vent gémissait dans les branches, les feuilles sèches dont les forêts sont toujours pleines, volaient autour d'elle, et les murmures de la solitude semblaient répondre aux plaintes muettes de son désespoir.

En quelques jours, Mme de Pont-Gibaud avait désappris le sourire ; la fraîcheur aimable de sa jeunesse s'était flétrie, et la gaîté avait fui de son cœur. Les scènes terribles auxquelles une heure d'égarement l'avait condamnée, avaient produit sur elle l'effet de la foudre sur un jeune arbre.

Le marquis s'était tracé une ligne de conduite dont il ne se départait pas : jamais de reproches, aucune parole qui eût même l'apparence du blâme, mais, au contraire, une douceur inexprimable, une mansuétude dans les discours à nulle autre pareille, l'humeur la plus égale qui se pût voir, des prévenances infinies, et des attentions qui allaient jusqu'à contraindre sa femme, à prendre des distractions auxquelles elle répugnait.

Avec ce régime, il infiltrait le poison goutte à goutte dans la vie d'Antoinette.

Les dames de Rennes disaient de lui qu'il mettait un tapis de fleurs sous les pieds d'Antoinette ; elles ne prenaient pas garde aux épines qu'il cachait sous chaque feuille.

Ce fut un an ou quinze mois après la mort de M. d'Herblay, que le marquis parla pour la première fois à sa femme du projet qu'il avait formé de retourner à Paris.

Un matin, il entra dans la chambre d'Antoinette un peu plus tôt qu'il n'avait l'habitude de le faire.

— Ma chère amie, lui dit-il, je vous demande pardon de venir vous importuner à cette heure ; mais une lettre que je reçois à l'instant et qui m'oblige à partir sous trois jours est mon excuse. La voilà, reprit-il en montrant un pli timbré d'un cachet de cire rouge.

— Serez-vous prête à m'accompagner dans trois jours ? poursuivit M. de Pont-Gibaud.

— Je le suis déjà, répondit-elle.

— La vue de ce pli et de ce cachet ne vous rappelle rien ? continua le marquis, auquel le laconisme de sa femme n'inspirait jamais le plus petit mouvement d'impatience.

— Rien, dit-elle.

— Vraiment, pour la femme d'un diplomate vous avez bien peu de mémoire ! Tenez, lisez.

Antoinette prit la dépêche et lut en exergue sur le cachet de cire : *Ministère des affaires étrangères*, et au centre : *Cabinet du ministre*.

— Ouvrez, reprit-il, comme elle s'apprêtait à la lui rendre.

Antoinette tira la lettre de son enveloppe et la parcourut ; après quoi, et sans dire un mot, elle la remit à son mari.

— Vous le voyez, ajouta celui-ci, je rentre dans la carrière. La solitude ne va pas à votre caractère, pas plus que l'oisiveté au mien. J'ai consulté un médecin fort expert pour savoir par quel moyen on pouvait combattre ou dépérissement dont je m'afflige et que chaque jour accroît. Tenez, ma chère amie, regardez-vous dans cette glace !... Il m'a conseillé pour vous les distractions, les eaux, les voyages... La diplomatie, vous les avez, c'est tout cela.. Ma foi, j'ai cédé aux instances de mes amis, et le ministre, sur la demande que je lui en ai faite, m'a réintégré dans mes fonctions. Nous allons à Stuttgard.. Vous connaissez déjà l'Allemagne, nous y serons très bien.

— Bien ! dit Antoinette, comme un écho.

Et se penchant sur son fils, elle l'embrassa.

— Par exemple, continua le marquis, il faudra que, pendant quelque temps, vous vous sépariez de cet enfant.

Mme de Pont-Gibaud regarda son mari d'un air effaré.

— Me séparer de Paul ? s'écria-t-elle.

— Croyez qu'il m'en coûte autant qu'à vous, reprit-il ; mais, en vérité, nous ne saurions pas faire autrement. Ce cher petit est d'une santé faible... le climat de Stuttgard est humide et froid ; l'excessive tendresse que vous lui portez vous absorbe entièrement et vous fait négliger les soins que réclame votre état maladif... Pour vous comme pour lui, il importe qu'il reste à la campagne.

— Ici ?

— Ici ou ailleurs... je ne tiens pas précisément au lieu.

— Mais, dit Antoinette, dont le cœur se gonflait à la pensée d'abandonner Paul, si jeune et sans sa mère, que deviendra-t-il ?

— Il deviendra grand, parbleu ! c'est ce que font, je crois, tous les marmots de son âge.

— Mon Dieu ! le reverrai-je jamais ? dit la mère en couvrant son fils de baisers.

— Vous avez, ma chère amie, une déplorable habitude, et c'est celle de prendre toutes les choses au tragique : parce qu'on vous parle d'une séparation momentanée, voilà que tout de suite vous en poussez les conséquences jusqu'à l'éternité.

— Eh bien ! laissez-moi avec lui dans ce château, dans une chaumière, si vous voulez, et je bénirai votre nom tous les jours.

— Ceci est un peu trop romanesque pour la femme d'un chargé d'affaires. Il faut laisser les chaumières aux faiseurs d'églogues, et habiter les hôtels, puisque nous sommes assez malheureux pour en avoir.

— Paul, ici, sans moi, dans cette solitude !... Oh ! tenez, vous me faites peur ! s'écria Mme de Pont-Gibaud qui serrait son fils dans ses bras.

Le marquis rajusta le nœud de sa cravate devant la glace avec une merveilleuse nonchalance.

— En vérité, ma chère Antoinette, reprit-il, vous avez une façon de vous exprimer qui ferait croire, si l'on vous entendait, que je suis un tigre, un ogre, un anthropophage ! Détestez-moi tant qu'il vous plaira, mais ne me calomniez pas !... Que craignez-vous ? un crime bien noir avec accompagnement de souterrain et de geôlier... Sur ma parole, je n'ai jamais collaboré avec feu le citoyen Ducray-Duménil... Vous n'allez pas vous imaginer, j'espère, que je veux me battre en duel avec Paul ?

Mme de Pont-Gibaud frissonna à cette allusion au combat dans lequel M. d'Herblay avait perdu la vie.

— Je sais bien, poursuivit-il, que vous n'avez pas une très haute opinion de ma douceur ; mais enfin je ne suis pas tout-à-fait encore un cannibale ; ce jeune enfant sera quelque jour marquis de Pont-Gibaud, je vous le promets ; en attendant, il restera en Bretagne et vous me suivrez dans le Wurtemberg.

Ce que M. de Pont-Gibaud avait résolu, s'accomplit : la mère partit et l'enfant resta.

Les deux époux traversèrent Paris où M. de Pont-Gibaud ne s'arrêta que le temps de prendre ses instructions et ils arrivèrent à Stuttgard peu de jours après avoir quitté la Bretagne. François les accompagnait.

Aussitôt après qu'il eut remis ses lettres de créance, le marquis ouvrit ses salons, et fit si bien, qu'au bout de six semaines sa maison fut citée parmi les plus brillantes de la ville. Sous prétexte d'obéir aux prescriptions d'un médecin qu'il n'avait pas consulté, il jeta sa femme dans un tourbillon de fêtes et de réceptions, de concerts et de bals qui l'étourdissaient de leur bruit.

A force de distractions imposées, il lui enleva les consolations de la solitude et les amers soulagemens des pleurs.

Des nouvelles de l'enfant, on en avait quelquefois, mais rarement. En somme, il se portait toujours bien.

Antoinette offrit à Dieu toutes ses tortures en expiation de sa faute, et ne se plaignit pas, afin qu'il lui rendît son fils.

Un jour M. de Pont-Gibaud annonça à sa femme qu'il devait quitter précipitamment Stuttgard pour s'entendre avec le ministre au sujet d'une affaire qui réclamait impérieusement sa présence à Paris.

Antoinette lui demanda timidement la permission de l'accompagner.

— Y pensez-vous ? s'écria-t-il ; il faut avoir signé vingt protocoles pour résister aux fatigues d'un tel voyage !... je dois aller comme la foudre et revenir comme l'éclair. Permettez-moi de veiller sur votre santé ;... vous resterez à Stuttgard et je vous apporterai des nouvelles de ce cher petit.

M. de Pont-Gibaud revint au bout de trois semaines. Antoinette courut au devant de lui.

— Ah ! chère amie ! s'écria le marquis, vous me traitez en cousin !

Mme de Pont-Gibaud courba la tête, et les paroles qu'elle avait sur les lèvres, elle n'osa pas les prononcer.

Le marquis resta deux ou trois jours sans lui parler de l'enfant.

— Mais à propos, dit-il enfin, vous ne me demandez pas comment se porte notre petit Ludovic ?

Le marquis le nommait souvent ainsi lorsque la marquise le nommait toujours Paul.

Mme de Pont-Gibaud aspira les paroles de son mari et leur trouva presque de la douceur.

— Il grandit à vue d'œil... tenez, il est à peu près haut comme cette table, continua le marquis.

Les yeux d'Antoinette s'emplirent de larmes.

— Il est fort comme un jeune taureau... Ah ! le petit diable ! reprit le mari ; il grimpait si bien aux arbres, que l'idée m'est venue d'en faire un mousse.

Mme de Pont-Gibaud crut avoir mal entendu.

— Un mousse ! interrompit-elle ;... vous avez dit un mousse ?

— Mon Dieu, oui ! qu'il serve dans la marine ou dans l'artillerie, qu'importe ? pourvu qu'il serve.

— Ecoutez-moi, reprit la mère, faites de moi tout ce qu'il vous plaira, infligez-moi tous les supplices les plus cruels, je ne me plaindrai pas, mais épargnez mon fils.

— Décidément, j'ai grand peur que vous ne vous corrigiez jamais, répondit le chargé d'affaires en chiffonnant son jabot ; quel abus de grands mots ! les supplices sont fort rococo de notre temps. Quant à l'épithète de *cruel*, elle ne s'emploie même plus dans la poésie de romance.

— Assez de plaisanterie, Monsieur ; il s'agit de mon fils, cette fois, s'écria Mme de Pont-Gibaud. Je vous déclare que si vous ne rétractez pas la menace que je viens d'entendre, je pars sur-le-champ pour la Bretagne.

— Ah ! dit le marquis, vous avez du goût pour les voyages ? partez donc !

(La suite à un prochain numéro.)